

# 15<sup>ème</sup> RALLYE DU PAYS DE FAYENCE VHC

16-17 Septembre 2023

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Complète le règlement standard des rallyes FFSA

Les règles spécifiques des rallyes VHC 2023, le règlement de la coupe de France des rallyes VHC..

### PROGRAMME - HORAIRES

- Lundi 24 Juillet 2023: - Parution du règlement – Ouverture des engagements.
- Lundi 04 Septembre 2023 : - Clôture des engagements.
- Samedi 09 Septembre 2023 : - Reconnaissances de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00
- Dimanche 10 Septembre 2023 : - Reconnaissances de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00
- Vendredi 15 Septembre 2023 : - Reconnaissances de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00

### Roak Book et stickers de reconnaissances :

- Samedi 09 Septembre 2023 : Local Municipal, parking de la piscine, rue du Grand Jardin à Fayence de 9h00 à 12h00
- Dimanche 10 Septembre 2023 : Local Municipal, parking de la piscine, rue du Grand Jardin à Fayence de 9h00 à 12h00
- Vendredi 15 Septembre 2023 : Local Municipal, parking de la piscine, rue du Grand Jardin à Fayence de 9h00 à 12h00
- Samedi 16 Septembre 2023 :
- Vérifications Administratives de **06h30 à 10h00** - Local Municipal, parking de la piscine, rue du Grand Jardin à Fayence-
- Vérifications Techniques de **07h00 à 11h00** - Parking de la piscine, rue du Grand Jardin à Fayence  
07h15 : Heure de mise en place du parc de départ.  
11h00 : 1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs, au PC du rallye  
11h30 : Publication des équipages admis au départ et heures et ordre de départ de la 1<sup>ère</sup> étape, PC et Parc Fermé.
- Samedi 16 Septembre 2023 : - 12h30 : Départ de la 1<sup>ère</sup> étape, place de la Brèche.  
- 19h30 : Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape, place de la Brèche.  
- 22h00 : 2<sup>ème</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs, au PC du rallye.  
- 23h00 : publication des résultats et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape  
- PC et Parc Fermé
- Dimanche 17 Septembre 2023 :  
07h30 : Départ de la 2<sup>ème</sup> étape, place de la Brèche.  
- 13h21 : Arrivée Finale, place de la Brèche à Fayence – Remise des Prix  
- Publication des résultats 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.  
- 15h00, Vérifications Finale : Contrôle Technique du Canton AutoVision –  
- La Lombardie à Tourrettes

### ADRESSES

Organisation et secrétariat du rallye : **A.S.A. GRASSE BP 24221 06131 GRASSE Cedex.**  
Tél : 04 93 36 69 92 - e-mail : [asagrasse06@orange.fr](mailto:asagrasse06@orange.fr)

**Accueil Général, Contrôles Administratifs:** Local Municipal, parking de la piscine, rue du Grand Jardin à Fayence  
**Contrôles Techniques :** Parking de la piscine, rue du Grand Jardin à Fayence  
**Parc Fermé, Podium Départ et Arrivée :** Place de la Brèche, 83440 FAYENCE.  
**Permanence du rallye, PC Course :** Espace Culturel, chemin du Terme 83440 FAYENCE.  
**Salle de Presse :** Espace Culturel, chemin du Terme 83440 FAYENCE.

## ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Grasse organise les 16, 17 Septembre 2023, en qualité d'Organisateur Administratif et Technique, le 15<sup>ème</sup> RALLYE DU PAYS DE FAYENCE VHC comptant pour la Coupe de France des Rallyes 2023 VHC, coefficient 2, avec le concours de la ville de Fayence et la communauté de Communes du Pays de Fayence.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA, le 27 / 06 / 2023 sous le numéro 38

Et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 501 en date du :11 / 07 / 2023

### Comité d'Organisation:

Président :.....Rémi TOSELLO

Membres :..... Jonathan PALLONE, Michel PORRE , Nicolas BRUN, Jean-Paul CECCANTI, Jean-Marcel DE ZAGIACOMO, Marc CADENAT, Henri FERRAZZA, Jacques LIONS, Jean-Guy MAERO, Marc MAÏANO, Hélène AUDIBERT, Paul MICHEL, Yannick TAVOLARO, Fred TOMATIS, Claude TOUATI, et Thierry HAMONIC

« Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA. »

### Permanence du Rallye :

Jusqu'au 14 Septembre 2023 :

siège de l'**A.S.A. GRASSE**

Tél : **04 93 36 69 92**

e-mail : [asagrasse06@orange.fr](mailto:asagrasse06@orange.fr)

internet : [www.asagrasse.fr](http://www.asagrasse.fr)

### Tableau Officiel d'Affichage :

Du 13 Septembre, 12h00 au 18 Septembre 2023, 18h00, au PC Course  
Espace Culturel de Fayence et Parc Fermé, place de la Brèche.

### 1.1.P OFFICIELS

		Licence n°
Collège des Commissaires Sportifs		
Président	Jean-Claude CRESP	26
Membres	Hervé BESSON <i>Marylin DUCARTERON</i> 6840	15182
Directeur de Course :	Gilbert GIRAUD	4864
<i>Directeur de Course VHC</i>	Pascal BATTE	28230
Adjoint à la Direction de Course PC	<i>Valérie DIEBOLT</i> Eric MARTINI Robert RICHARD	12431 9826 44762
Responsable R.T.S / Chrono :	Serge DAO <i>Marie RICHARD</i>	23974 49602
Adjoint à la Direction de Course Adjoint, Véhicule Tricolore	Robert GALLI Jean Marcel DE ZAGIACOMO	9206 178729
Adjoints au Directeur de Course, délégués aux E.S.	Christian COULET Philippe OLIVARI Jean-Claude TEISSEIRE	3650 7363 226136
Adjoint au Directeur de Course, délégués aux E.S.	<i>Ingrid FERMIER</i>	161081
Représentant de l'Organisateur Technique Délégué Comité PACA	Rémi TOSELLO	11228
Damier	Jean Guy MAERO	43653
Médecin Chef du rallye	Dr. André MAILLOUX	152162
Chargés des Relations Concurrents	<i>Isabelle FORESTELLO</i> Marc DUCARTERON Jérôme ARCUCCI	138486 9003 53865
Commissaire Technique Responsable VH :	André BAROLLE	55043

Commissaires Techniques VH :	Jean Pierre FORESTELLO Lismon LAMBERT	11620 3582
Secrétaire des Commissaires Techniques :	Katia LESSER	121651
Relations avec la presse	Françoise CONCONI	
Speaker	Claude JULIAN	41586
Informatique, Classements	Patrick SOFT	
Sécurité Radio V.H.F.	AIXOCOM	
Géo-localisation	VDS Racing	

#### – ELIGIBILITE

Le 15<sup>ème</sup> Rallye du Pays de Fayence Historique VHC compte pour :  
La coupe de France des rallyes VHC 2023  
Le Challenge VHC de la Ligue du Sport Automobile P.A.C.A.

#### 1.3.P VERIFICATIONS

Les **Vérifications Administratives** auront lieu le **Samedi 16 Septembre 2023 de 06h30 à 10h00**  
Local Municipal, parking de la piscine, rue du Grand Jardin à Fayence

Les **Vérifications Techniques** auront lieu **Samedi 16 Septembre 2023 de 07h00 à 11h00**  
Parking de la piscine, rue du Grand Jardin à Fayence

Suivi de la Mise en Parc Fermé, Place de la Brèche à Fayence.  
Les Vérifications Finales seront effectuées au Parc fermé

#### **ARTICLE 2P - ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### **3.1P . DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au 15<sup>ème</sup> Rallye du Pays de Fayence VHC, doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment remplie4 avant le **lundi 04 septembre 2023**, minuit (le cachet de la Poste faisant foi).

**3.1.10P** - Le nombre d'engagés (Moderne+VHC+VHRS+VMRS) est fixé à **180 voitures**, à moduler en fonction du nombre d'engagés au 35<sup>ème</sup> Rallye du Pays de Fayence, au 11<sup>ème</sup> Rallye du Pays de Fayence Historique de Régularité VHRS. 3<sup>ème</sup> VMRS.

**3.1.11.1P- Droits d'engagements :** : Les droits d'engagement sont fixés à :

**550 €** avec la publicité facultative des organisateurs  
**1100 €** sans la publicité facultative des organisateurs

**520 €** pour les Equipages complets de l'ASA Grasse, avec la publicité facultative des organisateurs  
**1040 €** pour les Equipages complets de l'ASA Grasse, sans la publicité facultative des organisateurs

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements ou d'un Reçu délivré par l'Autorité Nationale du concurrent.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

L'organisateur remboursera avec déduction une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'aurait pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courrier, e-mail, fax.  
En cas de forfait la retenue sera

- De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

Les droits d'engagements seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par les organisateurs.

#### **3.2.9P : Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales**

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.

**Retrait de Licence :** (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licenciés dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et ce, que l'intervention ait été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5. du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

**3.3P ORDRE DE DEPART**

**3.3.1P** Le départ de la 1<sup>ère</sup> étape sera donné de minute en minute, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête..

Pour la 2<sup>ème</sup> étape : l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES 6) de la 1<sup>ère</sup> étape (art. 9.5 Rgl St des Rallyes).

**Ordre de départ pour tout le rallye : 1<sup>er</sup> VHC - 2<sup>ème</sup> Moderne - 3<sup>ème</sup> VMRS - 4<sup>ème</sup> VHRS**

**ARTICLE 4P : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES**

**4.1P – Voitures autorisées :**

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, H1, H2, I J1 et J2.

Le Passeport Technique Historique **fédéral** est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC.

Passeport technique trois volets est obligatoire pour les licenciés F.F.S.A.

**Participation en cas de Passeports Techniques Historiques en cours (PTH FIA international ou PTN FFSA national (cf. France Auto 2017 : Règles Spécifiques Rallyes VHC)**

**4.2P – Classification des voitures VHC**

Les voitures sont réparties en 7 catégories : **groupes : G1 T – G2 TC – G3 GT – G4 GTS G5 GTP – N – A - B** suivant la nouvelle réglementation.

**Les voitures du Groupe "Classic de compétition" (de 1977 à 1981) (avec passeport 3 volets obligatoire), peuvent être admises dans une manche de la Coupe de France et la Finale VHC, avec un classement indépendant, mais sans apparaître (ni marquer de points) dans le classement de la Coupe de France VHC.,**

**4.3P - Assistance.** Conforme au règlement standard des rallyes 2023.

L'assistance ne peut se faire que dans les parcs ou zones prévus à cet effet, et indiqués sur le livre de route.

En dehors de ces parcs ou zones d'assistance, toute réparation et ravitaillement ne pourront se faire que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage.

Une seule plaque « Assistance » gratuite sera délivrée par voiture engagée.

La vitesse de circulation dans le parc d'assistance sera contrôlée : 30 km/h maxi (concurrents et ayants-droit)

**Chaque « assistance » doit prendre en charge l'enlèvement de tous ses déchets au départ du parc.**

**4.4P Géo-localisation** Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

**ARTICLE 5P –IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P – La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P – SITES et INFRASTRUCTURES

### 6.1P- Description :

Le 15<sup>ème</sup> Rallye du Pays de Fayence VHC, représente un parcours de **348,70 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections, et comporte 9 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de **96,49km**.

Les épreuves spéciales sont :

<b>Samedi 16</b>	ES 1	La Roque Esclapon 1	5,81 km
	ES 2	Brenon / Châteaueux 1	10,23 km
	ES 3	Trigance / Comps	10,59 km
	ES 4	La Roque Esclapon 2	5,81 km
	ES 5	Brenon / Châteaueux 2	10,23 km
<b>Dimanche 17</b>	ES 6	Saint Cassien Des Bois 1	12,97 km
	ES 7	Callian / La Roche Taillée 1	13,94 km
	ES 8	Saint Cassien Des Bois 2	12,97 km
	ES 9	Callian / La Roche Taillée 2	13,94 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

### 6.2P- Reconnaissances :

**6.2.6P :** La durée des reconnaissances est limitée à **3 passages maximum**.

Les reconnaissances sont autorisées exclusivement les :

Samedi	09 Septembre 2023	De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00
Dimanche	10 Septembre 2023	De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00
Vendredi	15 Septembre 2023	De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00

Dans le but de protéger des bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée et/ou pour minimiser la vitesse, le jour du rallye, des cordes seront protégées (piquets, séparateurs ou autres dispositifs). La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités

**Voitures :** les véhicules seront strictement de série, sans aucune modification, à l'exception d'un lecteur de carte et d'un tripmaster ou équivalent. Toutes les autres modifications internes ou externes sont formellement interdites et seront considérées comme des infractions à la réglementation des reconnaissances donnant lieu à l'application des sanctions prévues.

Sanctions conformes au règlement standard FFSA. Tous les autres articles sont conformes au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 7P – DEROULEMENT du RALLYE

**7.1P- Départ :** Le départ des voitures sera donné pour la 1<sup>ère</sup> Etape le samedi 16 Septembre 2023 à 12h30..

Dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 2<sup>ème</sup> Etape le dimanche 17 septembre 2023 à 7h30, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES course, hors pénalités de la 1<sup>ère</sup> étape (art. 9.5 Rgl St des Rallyes).

« nouveau départ après abandon » : conformément à l'article 7.3.17 des règles spécifiques des rallyes VHC FFSA 2023.

### 7.2P- Dispositions générale relatives aux contrôles :

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires :	chasuble Orange
Commissaires chef de poste	chasuble Orange barrée
Directeurs de course ES	chasuble Rouge
Chronométreurs	chasuble bleu
Commissaires techniques	chasuble Noir
Relations concurrents	chasuble rouge
Médecins	chasuble blanc

## ARTICLE 8P – PENALITES – RECLAMATION - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

### 9.1. CLASSEMENT FINAL PILOTES

*Conforme aux règles spécifiques VHC 2023*

*Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement*

## ARTICLE 10P - PRIX et COUPES

*Conforme aux règles spécifiques VHC 2023.*

La remise des Prix se déroulera le dimanche 17 septembre 2023

Place de la Brèche à Fayence

Directement à l'entrée du parc fermé final.